

A.A.S HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 71 907 euros
Siège social : 225 ALLEE MARIE CURIE, 13270 FOS SUR MER
852 732 205 RCS SALON DE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2025

L'an 2025,

Le 31 mars,

A 14 heures,

Les associés de la Société A.A.S HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- Madame Sonia CAPPELLETTI, titulaire de 30 810 actions en pleine propriété,
- Monsieur Abdelkrim LAHOUES, titulaire de 30 810 actions en pleine propriété,
- Monsieur Anthony LAHOUES, titulaire de 10 287 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 71 907 actions sur les 71 907 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonia CAPPELLETTI, en sa qualité de Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30 septembre 2024,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Sc

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2024 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidente,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une micro entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SL

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 48 269,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 269,20 euros
A la réserve légale	2 413,46 euros

Solde	45 855,74 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	5 043,21 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	50 898,95 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 50 898,95 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération nette allouée au cours de l'exercice écoulé à la Présidente, qui s'est élevée à un montant de 8 623 euros.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Sc

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Sonia CAPPELLETTI

A blue ink signature of Sonia CAPPELLETTI, featuring a stylized, cursive script with a long horizontal stroke at the end.

Abdelkrim LAHOUES

A blue ink signature of Abdelkrim LAHOUES, written in a cursive style with a prominent loop at the beginning.

Anthony LAHOUES

A blue ink signature of Anthony LAHOUES, featuring a cursive script with a large, sweeping loop at the start.

Désignation de l'entreprise		SAS A.A.S HOLDING		225 ALLEE MARIE CURIE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		ZA LAVALDUC		13270 FOS SUR MER		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		8 5 2 7 3 2 2 0 5 0 0 0 2 0		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092024		30092023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	545 160	042		545 160	545 360
	Total I (5)	044	545 160	048		545 160	545 360
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	36 300	070		36 300	66 300
		072	111 926	074		111 926	33 640
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	344	086		344	3 062
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	148 570	098		148 570	103 002
	Total général (I + II)	110	693 730	112		693 730	648 362
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		545 000		545 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		102			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		5 043		3 110	
	Résultat de l'exercice	136		48 269		2 035	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		598 414		550 145	
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		6 775		49 890	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		7 307		10 911	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 30 644)	172		45 097		37 247	
	Comptes courants d'associés	173		136		169	
	Autres dettes	175		36 000			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		95 316		98 217	
Total général (I + II + III)				180	693 730	648 362	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.A.S HOLDING		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092024		Exercice N-1 clos le 30092023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215	214			
		217	218	162 583	124 102	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	2	321	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	162 585	124 422	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	21 960	33 733	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	804	836	
	Rémunérations du personnel *		250	80 084	84 045	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	11 257	3 770	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)	255	254			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	10	4	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	114 116	122 388
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	48 469	2 035	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	348	200		
	Impôts sur les bénéfices *		306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	48 269	2 035
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	48 269	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexies)	992	
	ZFA NG (44. quinquies)	345	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	993	
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	127			
	Créance due au report en arrière du déficit	346	655	Dédution exceptionnelle -nulle simulateur de conduite	641	
	dont divers*			Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	647	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	Dédutions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	48 269	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * 55 408 dont imputés sur le résultat :				360	48 269	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Certifié conforme en mes livres, la Présidente 